

---

## Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

### Thème n°1

#### La réussite de tous les étudiants

---

*La réussite de tous les étudiants sera la première priorité, avec une attention spécifique portée au premier cycle, comme à l'orientation et à l'insertion professionnelle et un plan national pour la vie étudiante. Conformément à l'engagement présidentiel, les 5000 emplois supplémentaires pour l'enseignement supérieur, dont 1000 en 2013, seront affectés prioritairement au premier cycle. Un nouveau cadre de formation des enseignants au sein des universités sera mis en œuvre à la rentrée 2013, en lien étroit avec le Ministère de l'éducation nationale.*

#### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2012 : *L'Université pour l'avenir, Avenir des universités* (Marseille)**

**Proposition 3** : Les droits d'inscription des étudiants aux diplômes nationaux sont fixés nationalement.

**Proposition 4** : L'absence de sélection à l'entrée à l'université est le corollaire de l'objectif de démocratisation, de justice sociale et d'élévation du niveau de qualification supérieure de notre population.

Les universités ont pour ambition l'accueil de tous les publics, et, grâce à l'organisation de parcours adaptés à leur diversité, associés à des outils d'orientation effectifs, une exigence de réussite pour chacun.

**Proposition 9** : Promouvoir l'alternance en général et l'apprentissage en particulier, Il s'agit de développer des parcours sécurisés pour les étudiants, de renforcer l'accompagnement pédagogique et d'améliorer leurs perspectives d'insertion professionnelle.

**Proposition 10** : Renforcer le rôle des universités dans la FTLV des salariés des secteurs public et privé.

Les universités doivent prendre toute leur place dans la formation tout au long de la vie des salariés pour accroître leurs qualifications supérieures tout au long de leur vie professionnelle et renforcer leur capacité d'innovation par l'adossage de la formation à la recherche.

Dans ce cadre la CPU propose, entre autres, d'associer plus étroitement les universités à la formation initiale et continue des fonctionnaires des trois fonctions publiques : d'Etat, territoriale et hospitalière.

**Proposition 16** : Adopter une grande loi sur les conditions d'accueil, de séjour et de première insertion professionnelle des étudiants internationaux.

#### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2011 : *Une ambition : la licence* (Toulouse)**

1. *Concevoir le passage du lycée aux études supérieures comme un continuum* :
  - associer les acteurs du secondaire et du supérieur
  - réformer l'orientation des élèves
2. *Rendre lisibles et cohérents les parcours de formation de niveau Licence* :
  - assurer une architecture claire de l'offre de formation post bac
  - privilégier l'orientation vers les STS des bacheliers professionnels poursuivant leurs études
  - améliorer l'orientation des baccalauréats technologiques pour une meilleure réussite des étudiants

- organiser des passerelles entre formations post bac et sécuriser les parcours
- mettre en œuvre la pluridisciplinarité dans l'offre de formation post bac
- intégrer la licence professionnelle dans la cohérence de l'offre licence :

4. *Assurer à tout étudiant un accompagnement personnalisé pour construire son projet d'études adapté...* ex : une orientation adaptée pourra conduire à privilégier les cursus STS et IUT pour des étudiants dont le cursus antérieur et le projet professionnel seraient plus en adéquation avec les objectifs de l'enseignement supérieur court...

5. *Diversifier et sécuriser les parcours d'études* dans le cycle licence : faire connaître pour chaque cursus, les pré-requis, les débouchés et les poursuites d'études possibles.

6. *Favoriser le développement personnel de l'étudiant*: les politiques de formation des établissements doivent être menées en relation étroite avec les politiques de vie étudiante... Soutien aux initiatives étudiantes (FSDIE) et valorisation de l'engagement étudiant associatif, culturel, sportif, humanitaire...

7. *Innover en considérant la licence universitaire dans sa double finalité* : poursuite d'études ou insertion professionnelle immédiate :

- développer l'employabilité des diplômés
- repenser les cursus autour des compétences attendues
- privilégier une approche globale des études en licence la construction des parcours sur fond de pluridisciplinarité.

9. *Initier un nouveau modèle d'organisation et de soutien* des activités pédagogiques.

10. *Intégrer les démarches d'évaluation des formations de licence* dans un processus global d'amélioration continue de leur qualité. L'évaluation prendra la forme de l'auto-évaluation que les équipes devront maîtriser.

12. *Assurer à tout étudiant des conditions d'études* favorables et adaptées.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2010 : *Doctorat, Doctorants et Docteurs* (Nancy)**

4. Le processus d'amélioration continue de la qualité de la formation doctorale constituera un objet essentiel de la participation des jeunes chercheurs à la définition des objectifs et des modalités de leur formation et à son évaluation régulière.

6. Proposer sous forme de parcours différenciés, cohérents et optionnels, les différentes formations transversales et professionnelles pour un meilleur suivi et un réel bénéfice de la préparation de la thèse.

Parcours dédiés à des formations (aux méthodes managériales, au pilotage et conduite des actions en « mode projet », aux outils de l'innovation) sera certifié dans un « supplément au diplôme ».

7. L'identification des parcours professionnels certifiés dans « le supplément au diplôme » doit être soutenue par une démarche qualité, qui fondera leur reconnaissance par les employeurs.

8. le processus de certification de parcours professionnels propres au doctorat fera l'objet d'un travail concerté avec représentants des directeurs d'ED des différentes disciplines, les associations de jeunes chercheurs et les syndicats d'employeurs ; ceci servira de point d'appui à la négociation avec les syndicats de salariés et d'employeurs pour la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives.

9. L'accès au doctorat doit être élargi. Nécessité d'une réflexion approfondie sur la définition d'une politique de « doctorat tout au long de la vie », doctorat en « formation permanente », en

« formation professionnelle », en « reprise d'études » ou en validation des acquis de l'expérience en vue de l'élaboration d'une charte nationale.

Proposition d'un vaste plan de formation continue par la recherche des cadres socioéconomiques de la société française.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2009 : *L'Université acteur économique (Brest)***

3. La CPU préconise la création et la généralisation d'observatoires régionaux des compétences, emplois et métiers.

8. La CPU préconise l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs régionaux de la vie étudiante, qui impliqueront l'ensemble des collectivités locales autour des universités, des écoles et des CROUS.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2008 : *Les Universités Européennes : nouvelles frontières, nouvelles perspectives (Bruxelles)***

1. LEVER LES OBSTACLES ET ETABLIR UNE CHARTE DES MOBILITÉS DE LONGUE DURÉE  
La contribution des universités françaises à la construction européenne implique une augmentation de la proportion des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des financements européens dans chaque université française, de même symétriquement que la proportion des étudiants, des enseignants et des chercheurs français présents dans les autres universités européennes. La CPU, afin de réduire les obstacles encore nombreux rencontrés dans ces mobilités, préconise la mise en place d'un groupe de coordination et de propositions, et la rédaction d'une charte de qualité, qui définirait les modalités de « portabilité » des garanties académiques, financières et sociales.

#### **6. LA DIMENSION EUROPEENNE DES EVALUATIONS ET DES ACCREDITATIONS**

La CPU encourage vivement la démarche d'assurance qualité par la diffusion et la mise en œuvre, dans toutes les universités, des European Standards and Guidelines, et notamment des principes généraux pour l'amélioration continue de l'action qu'ils impliquent.

#### **9. HARMONISER LA FORMATION DES ENSEIGNANTS AU SEIN DES UNIVERSITES EUROPEENNES**

La CPU propose, à l'occasion des réformes en cours dans la formation des enseignants, une évolution coordonnée des processus de formation qui permettrait d'assurer conjointement la formation professionnelle et la formation académique, et le développement d'une recherche, notamment en éducation et en pédagogie, largement ouverte sur la dimension européenne.

#### **10. GENERALISER LE « LLL » ET LA VALIDATION DES ACQUIS AU BENEFICE DE LA MOBILITE UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE EN EUROPE.**

#### **DEVELOPPER L'ACCEPTABILITE SOCIALE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE, GRACE AUX CONVERGENCES TERRITORIALES.**

La CPU encourage les universités européennes à participer à la construction de l'Europe sociale, et, au-delà de l'économie de la connaissance, à une véritable société de la connaissance. Dans cette perspective, la Charte envisagée pour LLL en Europe doit être accompagnée d'engagements explicites en faveur de l'égalité des chances qui permettent l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur, et les Conférences européennes doivent en être partie prenante. Dans ce cadre, la CPU recommande, pour développer le life long learning et en faire un vecteur majeur de la mobilité universitaire et professionnelle en Europe, une généralisation de la validation des acquis de l'expérience.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2007 : *L'Université : une chance pour la France (Metz)***

1. Faire du cycle licence, à l'encadrement renforcé, le vecteur premier de la réussite à l'université.
2. Mettre en place à la fin du premier semestre de la licence, pour chaque étudiant, et quelle que soit sa filière universitaire, un contrat individualisé de réussite.
3. Organiser un processus d'orientation active, piloté par les universités.
4. Faire de l'accueil et des conditions de vie des étudiant(e)s un chapitre majeur du contrat d'établissement, comportant des indicateurs publics et suivi par une commission spécifique paritaire ouverte aux étudiants.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2006 : *Internationalisation et politique internationale des universités (Nantes)***

1. La mobilité constitue le cœur de l'ouverture internationale des universités.
2. Un standard de qualité pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants, des enseignants et des chercheurs internationaux doit être rapidement défini.
3. Un portail présentant l'ensemble des formations universitaires de la licence au doctorat doit urgemment être mise en place.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2005 : *L'Université : Acteur majeur dans l'Europe des formations supérieures (Lyon)***

1. L'Université est le lieu de formation des étudiants de Licence, de Master et de Doctorat.
2. L'Université française est pilote des formations post-baccalauréat et acteur principal de la formation des cadres.
3. Tout diplômé de l'enseignement supérieur doit posséder les compétences qui lui permettront de s'insérer durablement dans le marché européen de l'emploi.
4. Tout étudiant terminant ses études de Master devrait avoir effectué au moins un semestre de formation à l'étranger.
5. Les universités doivent s'attacher, par des formations complémentaires à la thèse, à ce que les titulaires d'un doctorat soient munis des compétences nécessaires pour s'insérer dans le monde socio-économique et pas seulement dans l'enseignement supérieur et la recherche.
6. La formation tout au long de la vie doit être considérée comme l'une des missions fondamentales de l'université : son développement doit être privilégié.
7. La CPU demande la création d'une instance unique d'évaluation de la formation indépendante et transparente.
9. Dans le contexte général d'une augmentation des cadres titulaires d'un master, une orientation dirigée doit être mise en place à l'entrée du Master.

### **Propositions issues du Colloque de la CPU en 2002 : *L'étudiant dans l'université du XXIème siècle (Mulhouse)***

- 1°) Construire un service public de l'enseignement supérieur adapté aux besoins de tous ses futurs usagers :
- démocratisation et ouverture doivent rester des objectifs prioritaires pour les universités ;
  - amélioration de l'articulation entre les enseignements du secondaire et du supérieur ;
  - articulation à améliorer sur le terrain des dispositifs académique et universitaire d'information et d'orientation des futurs bacheliers par les SAIO relayés au sein des universités par les SUIO ;
  - intégration de la mobilité étudiante dans tout parcours de formation ; elle ne doit pas être un frein à l'obtention d'une licence ou d'un master ; développement et stages à l'étranger doivent être encouragés (méthode et moyens sont à mettre en œuvre pour l'apprentissage des langues).

- proposition de la CPU au ministère et responsables pédagogiques une mission sur l'apprentissage des langues.
- réaffirmation de la nécessité d'une meilleure maîtrise par les universités des bourses destinées à favoriser la venue d'étudiant étrangers. Concertation avec les CROUS en vue d'un engagement contractuel.

2°) Concevoir une pédagogie qui place l'étudiant au centre pour en faire le véritable acteur de sa propre formation :

- Offrir à l'étudiant « un environnement pédagogique adapté » autour du projet de formation qu'il aura arrêté avec l'accompagnement des enseignants ;
- Organiser des conférences communes pour rapprocher les enseignants secondaire/supérieur sur la pédagogie, la didactique des disciplines. Avoir recours aux services à temps partagé.
- Information réciproque des étudiants et enseignants (recours aux TICE) mise en ligne de cours) ;
- Rénovation, équipement, aux bibliothèques universitaires et accessibilité améliorée (horaires, etc.), aux services communs de documentation pour en faire des espaces privilégiés de formation d'information et d'échange ;
- Familiariser enseignants et étudiants à l'usage d'outils informatiques (rôle important de l'AMUE)
- Promouvoir la politique d'évaluation des enseignements en l'élargissant aussi à celle de l'évaluation des formations.
- Mise en œuvre d'une véritable politique de formation de tous les enseignants-chercheurs. Repenser le rôle et la place des CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) ;
- Intégration améliorée des CIES aux établissements en les transformant (par ex.) en véritables services interuniversitaires. La CPU préconise l'obligation d'une expérience pédagogique obligatoire pour tous les doctorants...
- Reconnaissance de l'investissement des enseignants chercheurs dans la pédagogie pour le déroulement des carrières ;
- Nécessité de constituer des équipes pédagogiques dans les filières de formation (cf. rapport Petit auquel adhère la CPU dans ses conclusions).

3°) Développer les partenariats pour améliorer les conditions de la vie étudiante et faire entrer l'Université dans la vie de la cité :

- Articulation et renforcement des partenariats entre CROUS et universités officialisés par un contrat.
- Améliorer la concertation (durant la période de contractualisation) dans les choix d'implantations de nouvelles résidences et sites universitaires. Lancer une réflexion commune en mettant en adéquation les périodes de contractualisation entre CROUS et universités. Thèmes (profil des publics attendus, mobilité étudiante, accueil des étudiants étrangers, accueil des étudiants handicapés, besoins en équipement TIC...

4°) Considérer l'étudiant comme un citoyen à part entière : encourager, faciliter et reconnaître son engagement :

- Lien à renforcer entre les universités et les collectivités locales et territoriales dans leur environnement immédiat en mettant en place des instances de travail communes afin de concevoir et de finaliser des projets partagés (équipements inscrits ou non dans le plan Etat-Région ;
- adoption d'une approche globale, incluant conjointement une réflexion sur l'organisation, sur l'aménagement et la gestion des espaces et des constructions ;
- L'université doit trouver sa place dans son contexte urbain ; urbanisme et architecture doivent avoir droit de cité dans tous les sites universitaires
- Soutenir l'engagement étudiant dans la diversité de ses formes (trouver à l'université, les moyens de développement d'une vie participative plus active (moyens logistiques,...) reconnaissance des responsabilités des étudiants fixées dans une Charte du statut de la vie étudiante, ..reconnaissance dans les instances des CROUS... reconnaissance de leur intervention dans les cursus et parcours sous forme de tutorat, soutien, monitorat, ou le concours des doctorants aux activités de recherche et d'enseignement.

- Les universités doivent faire connaître et reconnaître les richesses de l'engagement étudiant. La CPU entend que soit explicitement ouvert le débat sur la reconnaissance de l'engagement étudiant (mise en place de procédures de formation et d'information afin de préciser et de développer l'accompagnement pédagogique de l'engagement. Lancer le débat sur la valorisation et les formes de prise en compte de l'engagement étudiant.

DOCUMENT DE TRAVAIL